

Avant-propos

Plusieurs débats contemporains posent des questions quant aux normes que se donne une société en matière de sexualité : abaissement de la majorité sexuelle, pédophilie, morale sexuelle de l'Eglise... Par qui sont diffusées les normes et pourquoi ? En fonction de quoi ? Le Cefoc a choisi de poser ces questions en les travaillant notamment lors d'un week-end de formation en avril 2009. Bénédicte Quinet, formatrice permanente au Cefoc, poursuit la recherche en proposant une réflexion sur les normes qui seraient à formuler aujourd'hui pour que la sexualité soit porteuse de plus d'humanité, de liberté et de sens : Entre normes et liberté, il ne s'agit pas de choisir mais bien de déconstruire les évidences pour reconstruire collectivement des points de repère.

Introduction

L'actualité au sujet des questions du genre, de la parité (en politique), de l'homosexualité (mariage homosexuel et débat au sujet de l'adoption par des couples homosexuels), de la pornographie ou de la prostitution ou encore les prises de position du Vatican en matière de morale sexuelle ont amené le Cefoc à faire du thème de la sexualité un sujet de recherche et de formation. Par ailleurs, il n'est pas rare d'entendre des participants aux groupes de formation, y compris parmi les plus jeunes, développer, par exemple, une désapprobation de l'homosexualité légitimée par des « *preuves tirées de la Bible* ». Comment amener les groupes à prendre le recul nécessaire ? Comment construire une réflexion critique sur la sexualité au sens large, avec en toile de fond des phénomènes de société aussi inquiétants et interpellants que la pédophilie, la banalisation de la pornographie via la publicité et Internet ? Comment aider les parents et les éducateurs d'aujourd'hui à construire de nouveaux repères ?

Chris Paulis, docteur en anthropologie sexuelle à l'ULg, est intervenue lors d'un week-end de formation en avril 2009 intitulé « Sexualité, norme et liberté ». Son éclairage a contribué à poser la question de la gestion de la sexualité dans nos sociétés occidentales : Quelles sont les normes ? Par qui sont-elles diffusées et pourquoi ? En fonction de quoi ? Quelles seraient les normes à formuler aujourd'hui pour que la sexualité soit porteuse de plus d'humanité, de liberté et de sens ? Entre normes et liberté, il ne s'agit pas de choisir mais bien de déconstruire les évidences pour reconstruire collectivement d'autres points de repères.

Sexualité et reproduction

Le rôle premier de la sexualité est de permettre la reproduction des espèces. Cette évidence a contribué à structurer de tout temps les groupes humains. Et si les hommes se donnent des lois, c'est pour permettre à la fois le vivre-ensemble et la sauvegarde des groupes à travers le temps. Les lois, les normes servent donc à légitimer les évidences des collectivités. Mais est-ce toujours aussi vrai aujourd'hui pour ce qui touche à la sexualité ? L'évidence d'une sexualité au service de la reproduction continue-t-elle à structurer nos mentalités d'Occidentaux du XXI^e siècle ? Les lois construites par nos sociétés sont-elles toujours au service de cet impératif ?

Un enjeu de survie des groupes

Le travail de l'anthropologue consiste à aller sur le terrain « avec l'innocence de l'enfant qui vient de naître ». Il y repère ce qui dysfonctionne et pointe ce sur quoi il faudrait agir. Son

regard particulier considère l'individu comme vivant dans un groupe qui lui transmet des codes culturels. L'individu sait à quel groupe il appartient, qui est son semblable, qui n'appartient pas à son groupe, qui est différent, qui doit rester en dehors, qui est « à risque » ou dangereux, qui est à la limite et peut vite entrer dans un autre groupe.

La perpétuation du groupe représente un enjeu essentiel pour toute société. C'est pourquoi, celle qui assure la reproduction, la femme, doit être protégée et maintenue à tout prix dans le groupe. Au regard de l'anthropologie sexuelle, la place de la femme et tout ce que le groupe met en place autour d'elle est l'élément central de la cohésion des sociétés. L'enjeu complémentaire est bien entendu celui de la procréation, de la perpétuation de l'espèce, de la descendance. Il est capital pour toute société de savoir à qui appartient tel enfant, qui en est responsable, qui a des droits sur lui, qui assure sa subsistance.

Des lois pour que l'espèce perdure

Chaque groupe veille à sa propre survie en mettant en place des structures, des lois notamment autour de la reproduction. Ces lois sont propres à chaque société, établies et justifiées par elle. Elles ne sont pas universelles. En matière de « sexualité », les lois sont pensées autour des enjeux de procréation, de perpétuation de l'espèce, de gestion de la descendance.

En ce qui concerne les enjeux en matière de procréation, la parenté repose d'abord sur le lien biologique, c'est-à-dire le lien à la mère ; en second lieu, elle repose sur le lien au père qui est attaché à la mère. Dans certaines sociétés, celui-ci peut révoquer une femme stérile. En effet, les lois prévoient les problèmes de stérilité. La procréation médicalement assistée est une piste organisée aujourd'hui en Occident; l'adoption existe depuis la naissance des sociétés. En Belgique, par contre, le recours aux mères porteuses est interdit au nom d'un refus de l'exploitation de la reproduction par l'économie !

Du point de vue législatif, l'objectif du mariage est de lier deux personnes en vue de la reproduction. Ce qui est important pour la société, c'est la gestion de la descendance : les enfants sont des biens, et aussi des charges. Il s'agit de déterminer précisément qui s'occupe de quels enfants. Ainsi, en cas d'absence des parents pour une raison ou une autre (guerre, accident...), les cultures et les époques ont réglé différemment le problème : on laisse mourir les enfants orphelins, on les tue, on les expose, comme chez les Grecs ou on les prend en charge (orphelinats, etc.). Les lois sur l'abandon existent depuis la nuit des temps.

Quant au divorce, sa pratique n'a pas toujours été aussi « évidente » qu'à notre époque. Et aujourd'hui encore, la législation en la matière a bien du mal à prendre en compte le père comme « aussi compétent » que la mère pour s'occuper de ses enfants, d'autant moins pour les enfants en bas âge. Ainsi nos lois sont émaillées de nos évidences et les construisent en même temps. C'est pourquoi il importe de les interroger, de ne pas perdre de vue la nécessité de bousculer évidences et constructions sociales.

Evolution de la place du plaisir

On l'a vu, la sexualité au sein du mariage a longtemps été, aux yeux des sociétés, au service exclusif de la reproduction. L'arrivée de la contraception a nécessairement bousculé les choses (du moins entre partenaires hétérosexuels). Le lien entre sexualité et procréation est désormais un choix et c'est une révolution. Si le plaisir fait « officiellement » partie de la sexualité aujourd'hui, s'il est vu comme un droit socioculturel aussi bien pour les hommes que pour les femmes, il est loin d'en avoir toujours été ainsi.

Naissance de l'individu, patriarcat et répression

Pour parler du rapport de l'individu à la jouissance, il faut d'abord pouvoir parler d'individu ! Certains spécialistes estiment que l'être humain du Moyen Âge n'est conscient de lui-même qu'à travers une race, un peuple, une famille ou une corporation. En un mot, un collectif ! À la Renaissance, à partir du XVI^e siècle, il devient réellement un « individu au point de vue spirituel, capable de se reconnaître comme tel ». ¹ Dans un premier temps, le processus se limite aux couches supérieures de la société, en particulier aux intellectuels et aux artistes.

1 R. MUCHEMBLED, *L'orgasme et l'Occident. Une histoire du plaisir du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2005, p.28.

À l'époque, l'idéal est de rejoindre un monastère pour garantir son salut en niant les impératifs de la chair. Ce n'est pourtant qu'aux alentours du XVII^e siècle, qu'à travers des lois et des règlements moraux, une vigoureuse et spectaculaire répression sexuelle s'installe dans le sillage des Églises et des États pour contrôler aussi bien les corps que les âmes.²

Au XVIII^e siècle, les vertus de retenue et de continence se développent jusqu'au cœur de la famille. Les femmes perdent une large part de leur liberté et sont même dépossédées de leur droit au plaisir dans les bras d'un époux. On valorise l'image de la bonne épouse chrétienne qui fait son salut et son devoir envers Dieu et les hommes, en engendrant sans rechercher la jouissance pour elle-même. Le plaisir charnel est réservé aux catins. Les conjointes dociles sont étroitement confinées au foyer pour éviter les relations extra-conjugales et le risque de « bâtardise » (naissance hors mariage). La sexualité masculine n'étant pas pareillement réprimée, les mâles dominants pouvaient être tantôt le mari modèle, tantôt l'amant empressé. Quant au « plaisir solitaire », la masturbation, considéré comme banal jusque-là ou difficile à punir, il s'est vu rigoureusement réprimé au siècle des Lumières. Des textes médicaux ont repris les anciens interdits religieux en confirmant que la masturbation ruinerait les forces des jeunes, ralentirait la croissance, provoquerait des maladies voire la mort !

La révolution sexuelle du XX^e siècle

Au XX^e siècle, une série de combats et de victoires féministes vont bouleverser à la fois les représentations des rôles traditionnels sexués et nécessairement aussi la sexualité, voire les sexualités elles-mêmes.

À côté du droit de vote obtenu plus ou moins tardivement selon les pays, les femmes acquièrent petit à petit leur indépendance financière grâce au travail.

En 1948 et 1953, le double rapport Kinsey représente une « bombe sexuelle » : rendant compte d'une gigantesque enquête sociologique sur le comportement sexuel de l'homme (1948) et de la femme (1953), ce texte ébranle bien des idées reçues, concernant la masturbation, les relations homosexuelles, l'orgasme féminin...

En 1950, le contraceptif oral féminin mis au point par Gregory Pinctus, savant américain, représente une révolution considérable pour la vie sexuelle des femmes. Son usage se répand rapidement en Europe occidentale. En 1967, tandis que la contraception s'inscrit dans la loi française, la Grande-Bretagne est le premier pays occidental à adopter une loi sur l'avortement.

Mai 68 signe l'apogée de la libération sexuelle. La même année, l'Encyclique *Humanae Vitae* du pape Paul VI « exclut toute action qui se proposerait de rendre impossible la procréation ». Le fossé entre une majorité de fidèles et le pape se creuse.

En 1977, après sa parution aux États-Unis, le *Rapport Hite* fait scandale en France. Sous-titré *l'enquête la plus intime, livrant les secrets de la vie sexuelle de trois mille femmes*, mené par la jeune féministe Shere Hite, ce rapport révèle notamment les mystères de l'orgasme féminin³.

La tyrannie du plaisir

Grâce à la pilule, au droit à l'avortement, une rupture spectaculaire transforme le contexte culturel des années 1960-1970 : c'est la fin de la mainmise des hommes sur la sphère de la sexualité. Les femmes peuvent désormais choisir librement le partenaire, les formes, la durée, le moment des échanges, dans un rapport d'égalité inconnu de toutes leurs ancêtres. Et leur orgasme n'est plus tabou ni même honteux tant les médias le décrivent, l'expliquent, le rendent indispensable pour se sentir femme jusqu'au bout du frisson.

Parallèlement, l'allongement de la durée de vie à côté de l'incitation à jouir et donner du plaisir jusqu'à la vieillesse la plus avancée, alourdissent l'exigence de performance masculine. Ainsi, l'insécurité du sujet viril, forcé en permanence à l'exploit, fait le bonheur de tous les médias, des mille et uns conseils et remèdes miracles de la publicité, sans oublier les psychanalystes et spécialistes des problèmes du couple. Comme le lien conjugal n'est plus le point de référence obligatoire, toute union repose beaucoup plus qu'auparavant sur les tyrannies de l'orgasme.⁴

2 Ibid.

3 Parcours historique inspiré de F. MONTREYNAUD, *Le XX^e siècle des femmes*, Paris, Nathan, 2001.

4 R. MUCHEMBLED, *op. cit.*, pp.56-58.

Ainsi, d'une sexualité traditionnellement ordonnée à la procréation, l'Occident est passé, en peu de siècles, à une sexualité prioritairement ordonnée au plaisir de l'individu et du couple.

Une société hétérosexuelle toujours homophobe

Si la sexualité n'est plus automatiquement liée à l'impératif de procréation, qu'en est-il de la place de l'homosexualité dans nos sociétés? Comment évoluent tant les normes admises que le cadre légal ?

Le poids des normes

Historiquement, on peut constater que, depuis l'Antiquité, l'homosexualité a été alternativement acceptée et refusée, en fonction des intérêts des groupes pour la reproduction. Après les guerres, par exemple, l'enjeu de la reproduction redevient crucial et la tolérance vis-à-vis de l'homosexualité est moindre.

Dès lors, comment comprendre qu'aujourd'hui, alors qu'il n'y a plus vraiment d'enjeu pour la perpétuation de l'espèce, nos sociétés soient encore massivement homophobes ? Pourquoi, par exemple, la procréation médicalement assistée est-elle, dans la plupart des pays occidentaux, réservée aux couples hétérosexuels ?⁵ En refusant aux homosexuels le mariage et la possibilité légale de filiation, nos sociétés n'influeraient-elles pas sur les normes, les représentations, sur la manière dont l'homosexualité susciterait la méfiance ?

Laisse-t-on aux personnes, dans un tel contexte, l'opportunité d'exprimer une sexualité différente de celle de la majorité dans le groupe ? Si le risque d'exclusion est important, l'affirmation d'une différence est rendue difficile. « *Les médias, nous dit Chris Paulis, renforcent l'homophobie quand ils montrent, dans les émissions, des personnes homosexuelles qui sont mal dans leur peau, quand ils mettent en évidence cette mode du "coming out"⁶ qui est tout à fait discriminatoire puisque les hétérosexuels ne sont pas tenus à ce type de "déclaration".* »

L'argument de la nature

Pour légitimer ces tendances persistantes à l'homophobie, l'argument de la nature est souvent invoqué : l'homosexualité ne serait pas naturelle. Qu'est-ce que la nature et qu'est-ce qui est naturel ? On parle de la même manière de l'instinct maternel comme s'il était une évidence biologique et non une construction sociale. Que faut-il penser de ce type d'argument ?

Le mot « nature » suggère un état pur, spontané, inné. Or, selon Chris Paulis, cet état n'existe nulle part parmi les espèces vivantes. En se référant à l'éthologie, cette science des mœurs et du comportement humain et animal, on constate que 70 % des fonctionnements animaliers sont homosexuels, et aussi transgénérationnels.

Les espèces vivantes sont travaillées et travaillent elles-mêmes sur leur fonctionnement. Et contrairement à ce que l'on est parfois tenté de croire, toute la nature, toutes les sociétés ne se gèrent pas de la même manière. Par exemple, les groupes de chevaux sont souvent dirigés par une jument dominante. Celle-ci dirige mâles et femelles.

La nature, ce moment « tout à fait pur et non construit » où l'être humain est conçu, en réalité, n'existe pas. Déjà à ce stade notre société construit les choses. Grâce à la contraception, par exemple, les parents décident du moment pour concevoir leur enfant. Ensuite, pour « entrer dans le cadre », l'enfant sera très vite reconnu « sur papier » par une personne qui a le titre requis : le gynécologue, qui va définir s'il est fille ou garçon. Ainsi, l'individu a une identité biologique reconnue et définie dans le cadre de la société.

Ensuite, son identité familiale et son identité affective seront, elles aussi, construites socialement. Un garçon devra correspondre à certaines normes. Par exemple, on ne console pas un petit garçon qui pleure : « un homme ne pleure pas ». « *Encore aujourd'hui, à l'université, illustre Chris Paulis, les garçons qui pleurent aux examens, ça ne passe pas !* » La crèche, l'école maternelle, le choix d'un réseau d'enseignement, des options, tous ces éléments nous construisent socialement.

5 Ce n'est pas le cas en Belgique. Concernant également le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels, la Belgique est, en termes de législation, en avance sur les mentalités socioculturelles.

6 Le « coming out » est le fait, pour les personnes homosexuelles, de déclarer publiquement leur homosexualité.

Un des vecteurs importants, voire le plus important, de diffusion des normes et des évidences aujourd'hui, ce sont les médias. Par leur omniprésence, ils jouent un rôle de facteur de construction sociale.

Le poids des médias dans la construction des normes

Les médias nous construisent : ils sont vecteurs de transmission de nos codes culturels, des normes de nos sociétés occidentales. En matière de sexualité aussi, la nouvelle référence, le nouveau repère, ce sont les médias. Tout passe par l'image, les clips vidéos, les séries, les publicités... Quelles représentations de la sexualité véhiculent-ils ?

Sexisme et anorexie

On peut d'abord faire le constat que les rôles typés de « l'homme-viril-et-fort » et de la « femme-fragile-et-au-ménage » sont encore bien ancrés. Les livres et les publicités de jouets seront des moules de pensée efficaces pour les premiers pas de nos enfants sur la planète Terre : des voitures pour les petits garçons, des poupées pour les petites filles !

Après les rôles typés par genre, les adolescents et adolescentes ne peuvent éviter le matraquage des canons de la beauté qui en sont arrivés à pousser les mannequins à l'anorexie. Certaines meurent en sortant du podium. Pourquoi cette évidence de la maigreur ? Quel intérêt ? Si une mannequin est malade, on la remplace facilement par une collègue puisque leurs corps sont identiques !

Quand l'anorexie est portée aux nues par la publicité ou quand le porno chic et autres exploitations outrancières de la sexualité par l'image envahissent les écrans, les jeunes, notamment, sont en danger.

La sexualité à toutes les sauces médiatiques

Les médias prennent en main la sexualité : on a changé les shorts des volleyeuses pour diffuser, à la télé, les matchs des Jeux Olympiques ! Afin qu'ils soient plus courts et plus moulants, cela s'entend. Des séries comme *Les Experts* montrent des flashes, des gros plans tout à fait « anodins » d'ustensiles sado-masochistes, comme s'ils faisaient partie d'une sexualité banale, normale. De quoi faire exploser les ventes dans les sex-shops.

Par ailleurs, le « porno chic », cette mode liée à la publicité, choquait 60 % des jeunes interrogés, selon une enquête effectuée il y a six ans par Chris Paulis. Il y a deux ans, ce chiffre est tombé à 20 % : ce type de publicité est devenu acceptable et banalisé. Après tout, si ça fait vendre, c'est une forme d'art ! Tant pis si la « femme-objet » reçoit encore tous les honneurs !

En écho aux préoccupations des jeunes filles en matière de sexualité, Chris Paulis confie : « *En consultation, dans les centres de planning, les questions des filles portent souvent sur la conformité de leur attitude avec ce qu'elles ont vu à la télévision. Les jeunes reproduisent leurs modèles au premier degré.* »

Que nous le voulions ou non, nos évidences en matière de sexualité sont façonnées, influencées par les messages médiatiques omniprésents. Si l'on peut y reconnaître une part de création artistique et d'innovation, il n'en reste pas moins que les médias répondent à leurs logiques propres, largement mercantiles.

Si les médias sont bien aujourd'hui un véhicule essentiel des normes et des évidences, « la nouvelle référence », quels intérêts servent-ils ? Dans un monde qui bouge et qui met surtout en avant le plaisir et la liberté individuels, il est important de poser à nouveaux frais la question : « Comment et au nom de quoi poser des limites ? »

En guise de conclusion

Aujourd'hui, la critique de la sexualité vise à s'interroger sur les principes fondateurs de normes qui ne s'imposent plus comme des évidences. L'espace public résonne de controverses qui touchent à la fois aux questions sexuées et sexuelles, autrement dit au genre et à la sexualité. Dans une tension entre les logiques de liberté et d'égalité.

C'est au nom de la « liberté » qu'est proposée une nouvelle critique des normes : la norme masculine dans la vie publique et la norme hétérosexuelle dans la vie privée. Cette critique se fait aussi au nom de logiques d'égalité : égalité homme-femme dans la lutte pour la parité en politique ; égalité de droits pour les homosexuels dans la lutte pour l'autorisation du mariage et de l'adoption.

La démocratie se joue aussi dorénavant dans la critique des normes sexuelles, dans leur contestation et leur redéfinition. Dans la société, rien ou presque ne nous apparaît plus « naturel », pas même le genre ou la sexualité. Nous en prenons de plus en plus conscience : tout est social, c'est-à-dire à la fois historique (ouvert au changement) et politique (sujet au débat).⁷

Mais quand les médias sont le principal biais de diffusion accessible à tous, comment garantir que de nouveaux repères permettront effectivement une vraie liberté, pas seulement celle de « faire comme tout le monde » ? Comment garantir une sexualité porteuse d'humanité et non essentiellement tournée vers des objectifs mercantiles ?

Nous ne pouvons laisser aux mains de la logique économique le soin de décider ce qui est « normal » ou « anormal », admissible ou non. Ce qui est admissible pour soi ne l'est d'ailleurs pas toujours pour le collectif. Une certaine tension subsiste, et elle peut être féconde, entre innovation et rigueur, entre options individuelles et cadre légal. Mais jusqu'où peut-elle aller ? Ce qui met en péril le groupe ne pourrait-il être un critère pour poser les limites ? Critique.

Bénédicte Quinet,
formatrice permanente au Cefoc

7 C. FABRE et E. FASSIN, *Liberté, égalité, sexualités*, Paris, Belfond, 2003, pp.37-39.

Pour aller plus loin

Clarisse FABRE et Éric FASSIN, *Liberté, égalité, sexualités*, Paris, Belfond, 2003.

Florence MONTREYNAUD, *Le XX^e siècle des femmes*, Paris, Nathan, 2001.

Robert MUCHEMBLED, *L'orgasme et l'Occident. Une histoire du plaisir du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2005.

Pour réfléchir et travailler ce texte en groupe

1. Regards sur l'expérience personnelle

Dans le domaine de la sexualité au sens large, qu'est-ce qui me frappe aujourd'hui ? En partant, par exemple, de l'actualité.

Qu'est-ce que cela touche chez moi :

- Pour ma vie, mes relations avec mes proches ?
- Pour ma conception de la société ?

2. Lecture du texte et réactions

Le texte est composé de quatre parties qui permettent chacune d'interroger nos « constructions sociales », nos évidences. Vous pouvez choisir de lire une de ces trois parties et de relever quel(s) déplacement(s) éventuel(s), ou quelle prise de distance le passage permet. Quelles réactions, quels questionnements suscite pour vous la lecture de la conclusion ? Quels points de repères, quelles normes vous semblerait-il important de valoriser ?